

Classeur Sécurité Direction d'école

Liste des APC

LISTE DES ASSISTANTS DE PREVENTION Année scolaire 2018 - 2019		
Assistant de prévention	Circonscription	Téléphone
BERTRAND Valérie Directrice école élémentaire CURGY	Assistante de prévention Circonscription AUTUN	03 85 52 57 79
GONZALEZ Isabelle Directrice école Pablo Neruda Chalon/Saône	Assistante de prévention Circonscriptions CHALON 1 et 2	03 85 46 39 23
BLANCHARD Camille Directrice école de Gibien	Assistante de prévention Circonscription CHAROLLES	03 85 84 59 00
VEILLARD Baptiste Directeur école élémentaire LE MISOIR	Assistant de prévention Circonscription LOUHANS	03 85 76 73 42
PEHU Frédéric Directeur école élémentaire BENOZAN	Assistant de prévention Circonscription MAGNON NORD et SUD	06 73 50 58 47
COTE Jonathan Directeur école maternelle TORCY	Assistant de prévention Circonscription LE CREUSOT	06 01 24 68 43
MECALLE NADEGE Directrice école Jean Rignier BLANZY	Assistante de prévention Circonscription MONTCEAU-LES- MINES LE CREUSOT	03 85 68 02 77
MORETEAU Sophie Directrice école élémentaire R. Dorcy TOURNUS	Assistante de prévention Circonscription TOURNUS	03 85 51 09 76

Pour les textes réglementaires cités, toujours vérifier sur le site de Légifrance son application à la date d'aujourd'hui.

Programme annuel des actions de prévention

PERIODE	DIRECTION D'ECOLE	RESSOURCES
Avant la rentrée	Préparer un classeur santé/sécurité avec les différentes rubriques. Vérifier et mettre à jour les affichages en santé et sécurité au travail. Afficher en salle des maîtres les documents à destination des personnels.	Classeur ressources Affichages : memento ISST
Pré-rentrée	Conseil des maîtres de pré-rentrée : communiquer aux équipes les informations règlementaires (documents ressources) et les procédures d'évacuation et de mise en sûreté. Lister les personnels formés aux gestes de premier secours et à la manipulation des extincteurs. Etablir le calendrier des exercices pour l'année : _ Incendie : le 1er dans le mois qui suit la rentrée (septembre), et au moins 1 par semestre (sans excéder 6 mois entre 2 exercices), ou 1 par trimestre. _ PPMS (1) attentat intrusion : 1 exercice en période 1 (septembre/octobre). _ PPMS (1) risques majeurs : 1 exercice en période 3 ou 4 (janvier à avril) en fonction de la date retenue par les autorités académiques.	Affichages : memento ISST Kit de documents joints Registre de sécurité incendie PPMS Calendrier des exercices travail/personnes et documents ressources Plaquette RPS APC
Période 1	Mettre à jour administrativement (noms, effectifs, listes, ...) le registre incendie, les PPMS et le DUERP : Vérifier le contenu des malles PPMS et le stock d'eau, DUERP : Assurer le suivi des actions de prévention engagées sur l'année, notamment en fonction du contexte sanitaire (indiquer les dates de réalisation dans l'outil intranet DUERP). Ajuster la procédure d'évacuation incendie en fonction du bilan de l'exercice. Conseil d'école : Présenter les procédures d'évacuation incendie, le bilan de l'exercice, les procédures PPMS et le programme de prévention 2025-2026 de l'école. <u>Septembre</u> : réaliser l'exercice évacuation incendie n°1 : remplir le registre de sécurité incendie et RESCUE. <u>Septembre - Octobre</u> : Réaliser un exercice PPMS attentat intrusion « s'échapper » et enregistrer en ligne l'évaluation. RESCUE.	PPMS Registre incendie DUERP RSTT RESCUE Procédure Ne pas hésiter à demander de l'aide (réfèrent sûreté/APC)
Période 2	PPMS : Modifier la procédure du PPMS attentat intrusion en fonction du résultat de l'exercice et mettre à jour sur RESCUE. <u>Conseil des maîtres (novembre)</u> : programmer un temps d'analyse collective des risques professionnels au sein de l'école à l'aide de la fiche de pré-saisie.	DUERP
Période 3	<u>DUERP</u> : Saisir les nouvelles fiches de risques en fonction de données renseignées dans la fiche de pré-saisie de l'école ; Suivre les actions de prévention engagées l'année précédente (mettre à jour l'application : date et commentaire de réalisation). Conseil d'école : Présenter en conseil d'école le bilan des exercices PPMS (1). Février : organiser l' exercice d'évacuation incendie n°2 Réaliser un exercice PPMS risques majeurs de type « mise à l'abri » ou « confinement » (RESCUE).	DUERP : Intranet académique/Santé et sécurité au travail/DUERP RSTT : Intranet académique/santé et sécurité au travail/RSTT

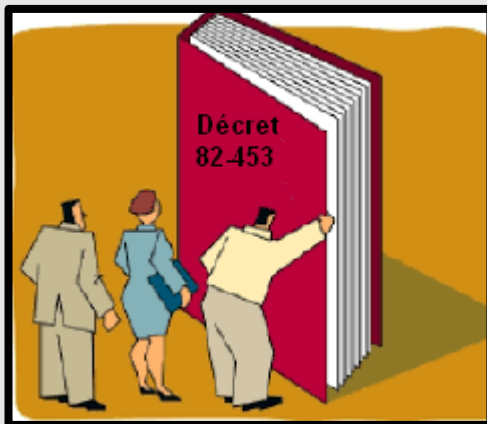
[Code de l'éducation Art R411-10](#)

- Le directeur veille à la bonne marche de l'école maternelle, élémentaire ou primaire dont il a la charge et au respect de la réglementation qui lui est applicable.
- Il prend toute disposition utile concernant l'organisation et le bon fonctionnement de l'école pour que celle-ci assure sa fonction de service public.
- A ce titre, il a autorité sur l'ensemble des personnes présentes dans l'école pendant le temps scolaire.

[Arrêté du 19 juin 1980 relatif à la protection contre les risques incendie.](#)

La responsabilité de la mise en œuvre des dispositions relatives à la sécurité contre les risques d'incendie relève du directeur d'école :

- Il veille à ce que les locaux, installations et équipements soient maintenus en conformité avec les dispositions réglementaires.
- Il fait procéder périodiquement aux vérifications techniques nécessaires.
- Il fait visiter l'établissement par la commission de sécurité selon la périodicité prévue par le règlement de sécurité.
- Il prend, le cas échéant, toutes mesures d'urgence propre à assurer la sécurité des personnes et en réfère au représentant de la collectivité locale investie du pouvoir de l'ouverture ou de la fermeture de l'école.



Textes isolés

Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)

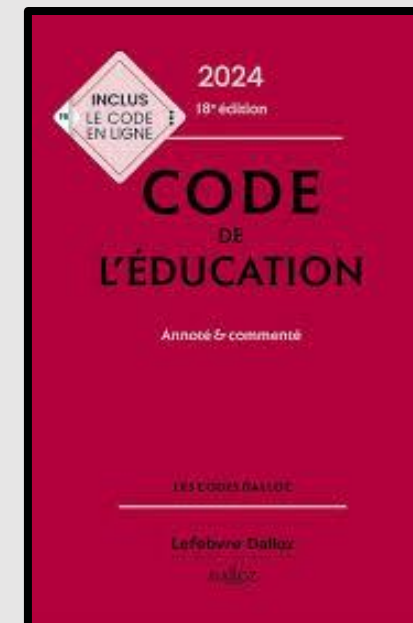
Arrêté du 19 juin 1990 relatif à la protection contre les risques d'incendie dans les établissements concourant au service public de l'éducation et dont les collectivités locales ont la charge ([Art.6](#))

Décret n° 2015-567 du 20 mai 2015 (Suivi médical post professionnel agents de l'Etat exposés à une substance CMR)

Décret n°96-1136 du 18 décembre 1996 (Aires de jeux)

Code construction et de l'habitation (registre de sécurité)
Code de l'éducation (statut, fonctions, missions-attributions)
Code du sport (contrôle des installations sportives)
Code de l'environnement (QAI)
Code la consommation (obligation générale de sécurité du fabricant)
Code de la sécurité sociale (attestation employeur exposition CMR)
Code de la santé (interdiction de fumer / vapoter)
Code pénal

...



[Interdiction de
fumer et vapoter](#)

[Mesures de sécurité 2017](#)

[Plan VIGIPIRATE
« urgence attentat »](#)

[Liste des membres FSSSCT](#)

[Plan d'évacuation et
consignes incendie](#)

Registres obligatoires



[Mémento ISST](#)

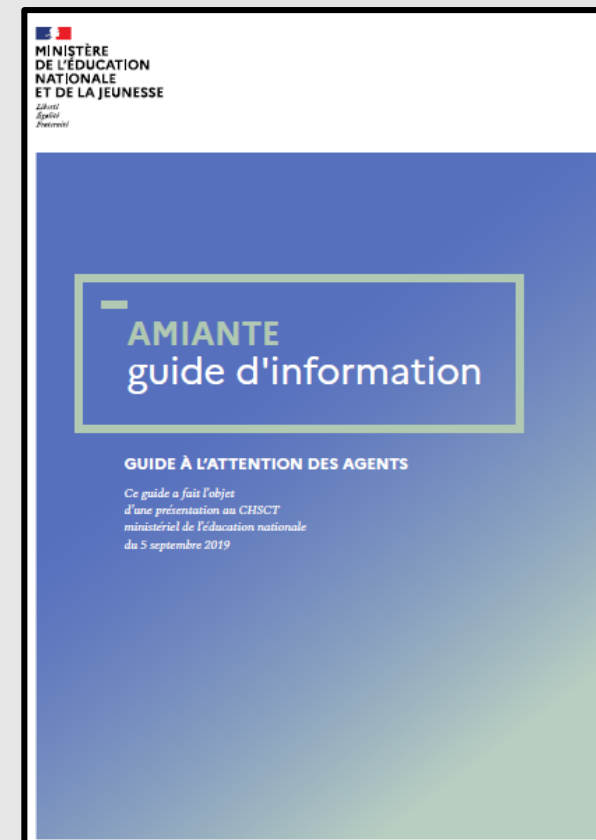
Un établissement d'enseignement est un Etablissement Recevant du Public (ERP) au sens de l'article **R 123-2** du **Code de la Construction et de l'Habitation**



RSST

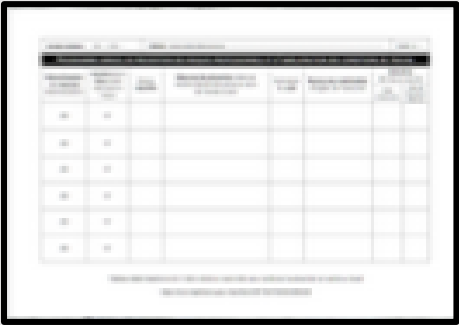


RDGI

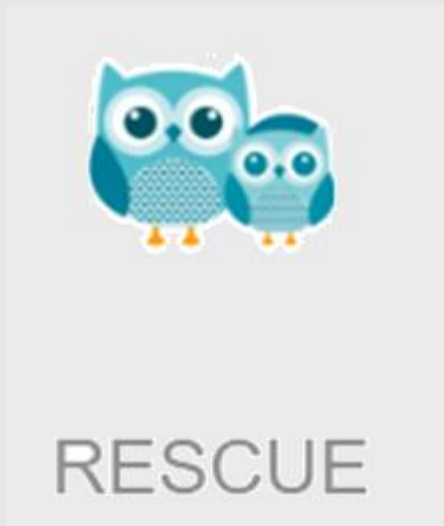




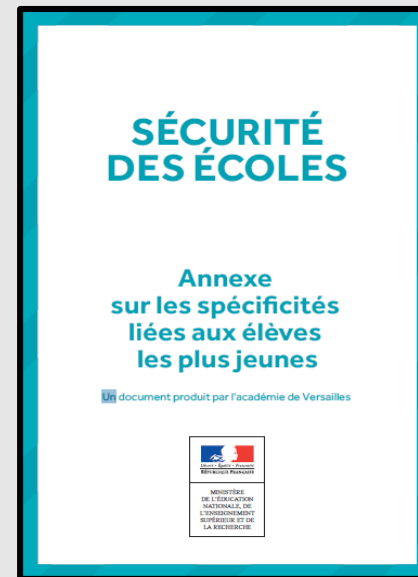
[Aide au repérage
des risques](#)



Fiches DUER exemples :
Incendie, PPMS



Trame 2019



Pour
information



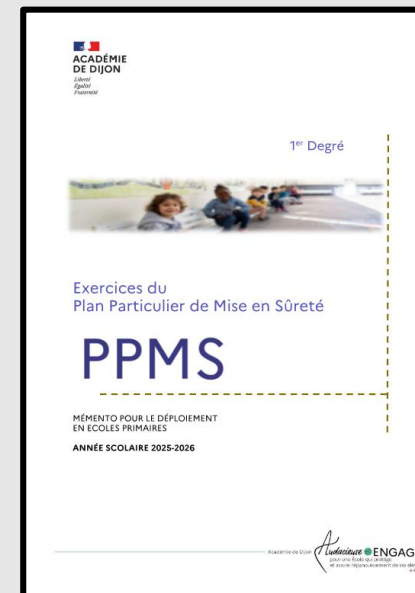
Fascicule 1



Fascicule 2



Fascicule 3



VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS
DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE
OU PERSONNELLE ?

**ÉCHANGEZ
AVEC UN(E)
PSYCHOLOGUE**

en face-à-face
à l'école ou d'Accueil
et d'Écoute

par téléphone
du lundi au vendredi

Appelez le
0 805 500 005
Service à appel
gratuit

de 18h30 à 18h50
Service anonyme,
confidentialité et gratuité
financière pour agents du HES/MS

 **Réseau PAS**
Réseau d'Accueil et d'Écoute

 **mgen**

**GUIDE
D'ACCOMPAGNEMENT
DES PERSONNELS
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE VISÉS
PAR UN DÉPÔT
DE PLAINTE**

 **MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

**GUIDE
D'ACCOMPAGNEMENT
EN CAS D'INCIVILITÉ
OU D'AGRESSION
DANS LE CADRE
DE VOS FONCTIONS**

À destination
des personnels du premier degré

 **MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



Médecin de prévention

Assistante sociale des personnels

RESSOURCES ACADÉMIQUES

Conseillères RH de proximité

Réseau P.A.S. (Prévention Aide et Suivi)

Document unique d'évaluation des risques D.U.E.R.

Site des préventeurs de l'académie de Dijon

Contacts Médecine de Prévention

Tout personnel peut à son initiative, avoir recours à la médecine de prévention.

Médecine de Prévention
Rectorat de l'Académie de Dijon
2 G rue Général Delaborde
21000 Dijon
Mail : ce.medprev@ac-dijon.fr

Secrétariat ce.medprev@ac-dijon.fr	Mustapha Kamal b.526 E 03.80.44.87.65 Mustapha.Kamal@ac-dijon.fr
Médecin de prévention PE 71 et 58 Personnels du 2nd degré 71 et 58 ATSS 71 et 58 ce.medprev@ac-dijon.fr	Vincent Naudin Lycée Léon Illium - Le Creusot 03.80.44.87.65
Infirmière de santé au travail Ana.Vinard@ac-dijon.fr	Vinard Ana Bureau 525 E 03.80.44.87.73

DSDEN 71: service social des
personnels : asper71@ac-dijon.fr
03.85.22.55.25

■ Saône-et-Loire

Sud 71
Clémence BOXBERGER
rhproximite71@ac-dijon.fr

Nord 71
Gaëlle ARRACHART-FOURIER
rhproximite21-71@ac-dijon.fr

Formation Spécialisée
Départementale

FSSS-CT



La Formation Spécialisée en
Santé, Sécurité et Conditions de
travail FSSCT

est une instance représentative des
personnels de l'Éducation Nationale,
existant au niveau
ministériel, académique et
départemental.

LE RISQUE CHIMIQUE

Tous les produits d'entretien ou autres qui ont un pictogramme de sécurité doivent :

- être hors de portée des enfants (fermer à clé et en hauteur)
- ne pas être dans des contenants alimentaires (CSP R. 1342-3 : Sont interdites la détention, l'offre, la cession et l'acquisition des substances ou préparations sous une présentation ou une dénomination susceptible de créer une confusion avec un aliment, un médicament ou un produit cosmétique)
- avoir une Fiche de Données de Sécurité (FDS) avec les renseignements sur le stockage, l'utilisation et les premiers secours.

De nouveaux pictogrammes internationaux sont obligatoires :



Ces produits doivent être déstockés dans une décharge spécifique (voir les services techniques de la mairie ou déchetterie).

Réglementation :

- Code du travail R4412-38 et [R4411-73](#)

En savoir plus :



Liens utiles

LISTE DES ASSISTANTS DE PREVENTION Année scolaire 2024 - 2025		
Assistant de prévention	Circoscription	Téléphone
BERTRAND Valérie Directrice école élémentaire CURGY	Assistante de prévention Circoscription AUTUN	03 85 52 57 79
GONZALEZ Isabelle Directrice école Pablo Neruda Chalon/Saône	Assistante de prévention Circoscriptions CHALON 1 et 2	03 85 46 39 23
BLANCHARD Camille Directrice école de Géres	Assistante de prévention Circoscription CHAROLLES	03 85 84 59 00
VEILLARD Baptiste Directeur école élémentaire LE MIROIR	Assistent de prévention Circoscription LOUHANS	03 85 76 73 42
PERU Frédéric Directeur école élémentaire SENOZAN	Assistent de prévention Circoscription MACON NORD et SUD	06 73 50 58 47
COTE Jonathan Directeur école maternelle TORCY	Assistent de prévention Circoscription LE CREUSOT	06 01 24 68 43
MEDALLE NADEGE Directrice école Jean Rignier BLANZY	Assistante de prévention Circoscription MONTCEAUX-LES- MINES LE CREUSOT	03 85 68 02 77
MORETEAU Sophie Directrice école élémentaire R. Dorey TOURNUS	Assistante de prévention Circoscription TOURNUS	03 85 51 09 76

[Site DSDEN71- santé et sécurité](#)
[Circo 71](#)



Direction des services départementaux
 de l'éducation nationale
 de Saône-et-Loire



Le site professionnel
 du premier degré
 en Saône-et-Loire



ACTUALITÉS • FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE • PLOTTAGE • RELATIONS PARTENAIRES / PARENTS • APPLICATIONS • L'ÉCOLE 71 • LIENS UTILES •

L'École 71



Feuille de chou

